



## Meurtre de Chambon sur Lignon

# Ni amalgame, Ni récupération...

Suite au meurtre de la petite Agnès, il est fait état de « questions » sur la chaîne judiciaire. Il doit être clair que les personnels n'accepteront pas un « Pornic » bis...

Avec cette affaire douloureuse, nous sommes dans « l'épsilon judiciaire »... En 2010, il y avait 2 adolescents auteurs de meurtres ou d'assassinats, ce chiffre est stable depuis des années, le dernier pic est en 2006 de 5 meurtres attribués à des mineurs!

Nous sommes face à un jeune qui ne correspond pas à l'immense majorité des « mineurs délinquants ». Il est de « bonne famille », suit une scolarité normale ! Alors que l'immense majorité des mineurs mis en cause sont en échec ou en rupture scolaire et rencontrent des difficultés familiales... Dans ce cadre, il n'est pas anormal que, sur la base du rapport d'expertise psychiatrique, des propositions de scolarisation en internat aient été faites. Ce n'est ni nouveau, ni exceptionnel et la présomption d'innocence ne se partage pas ...

Nous sommes étonnés de la version de l'Etablissement qui « découvrirait » la procédure judiciaire plusieurs mois après l'admission du jeune... Si le Conseil d'Administration la découvre peut-être, les personnels qui ont fait cette admission devaient savoir, le psychologue devait savoir...

Comme l'indiquent les criminologues, nous sommes dans ce dossier face à quelque chose d'exceptionnel. Il est donc facile de réécrire l'histoire a posteriori. Pour un drame de ce type, 99 (voire 999) situations ont évolué sans drame voire favorablement, et c'est cela qu'il faut souligner...

Un fonctionnaire de Justice ne fait pas de spiritisme, aucune boule de cristal n'est fournie par l'administration, nous ne sommes pas plus infallibles que les médecins, les journalistes ou les hommes politiques...

Face à un adolescent comme l'auteur présumé, il n'y a pas de réponse type. A la PJJ, nous ne sommes pas outillés pour la poursuite d'une scolarité normale au niveau lycée, par exemple, c'est donc dans le partenariat que les prises en charge se construisent !

Si demain, la chaîne judiciaire devait être mise en cause pour de mauvaises raisons électorales, il faudra souligner les centaines de fermeture de postes et de services à la PJJ depuis 2009... Il faudra prendre en compte les restructurations qui cassent nos implantations locales et nous éloignent sans cesse des jeunes et des familles... Sur l'Auvergne, il n'y a plus qu'une direction pour les 4 départements et un même service « couvre » le sud du Puy de Dôme, le Cantal et la Haute-Loire...

Si le ministre veut vraiment un suivi des jeunes délinquants, qu'il redonne à la PJJ les centaines de postes et les établissements fermés depuis 5 ans ... Nous avons l'expertise, nous voulons les moyens, nous n'accepterons pas l'instrumentalisation de ce drame sous quelque forme que ce soit pour ce qui ne sera au final qu'une opération de communication .

La justice française reste l'une des plus pauvres d'Europe, c'est d'abord des moyens et des postes qu'il faut, pas de promesses purement électoralistes et populistes...